



Smart
connections.

Documents de garantie

PIKO-Onduleur

3.0 | 3.6 | 4.2 | 5.5 | 7.0 | 8.3 | 10.1

Certificat de garantie

Garantie de remplacement de 5 ans

Onduleur string KOSTAL de la série PIKO 3.0 | 3.6 | 4.2 | 5.5 | 7.0 | 8.3 | 10.1

Chère cliente, cher client !

Félicitations ! Avec l'onduleur string KOSTAL de la série PIKO, vous avez acquis un produit de qualité. La société KOSTAL Solar Electric GmbH garantit l'onduleur contre les dysfonctionnements et les vices cachés ou rédhibitoires.

Une condition préalable au bon fonctionnement de l'appareil est le réglage conforme du code pays. La liste des pays avec les codes pays correspondants figure dans les instructions de service. Si, en dépit d'une fabrication soignée et d'un contrôle minutieux, votre onduleur avait un problème de fonctionnement après son installation, nous vous assisterons par le biais de notre service d'assistance. Vous trouverez toutes les informations nécessaires relatives à la procédure à suivre dans le Manuel de service PIKO joint.

Si, malgré notre assistance, vous ne réussissez pas à faire fonctionner l'onduleur correctement, faites impérativement appel à une entreprise spécialisée afin d'éliminer le dysfonctionnement. L'entreprise spécialisée est votre mandataire. Elle peut constater si l'onduleur a un dysfonctionnement et s'il doit être remplacé. Veuillez noter que seules des personnes dûment qualifiées disposant d'une habilitation délivrée par l'exploitant local du réseau électrique sont autorisées à intervenir sur le réseau électrique et à ouvrir le boîtier de l'onduleur.

Service de remplacement

Le remplacement – une procédure simple. Votre entreprise spécialisée appelle notre service d'assistance téléphonique et demande un onduleur de remplacement.

Vous recevrez un appareil équivalent avec son propre numéro de série, dans les meilleurs délais. La date d'expiration de garantie de votre premier appareil est répercutée sur cet appareil. Il correspond totalement à votre onduleur en termes de données techniques et de puissance. Cependant, pour l'appareil de remplacement, nous nous réservons le droit de choisir entre un appareil plus récent de la production en cours ou un appareil de remplacement remis à neuf.

Votre entreprise spécialisée démonte l'onduleur défectueux et monte l'appareil de remplacement. Il effectue sa mise en service. L'appareil défectueux se fera chez vous dans l'emballage original de l'appareil de remplacement.

Exclusion de garantie

Nous assumerons nos responsabilités à votre égard. Cependant, nous excluons tout droit à la garantie légale et déclinons toute responsabilité, dès lors que nous ne sommes pas responsables du dysfonctionnement de votre onduleur. Sont notamment exclus :

- L'installation, la maintenance ou l'utilisation non conforme de l'appareil
- L'utilisation non conforme de l'onduleur
- Les interventions, modifications ou tentatives de réparation
- Les dommages dus au transport
- La ventilation insuffisante de l'appareil
- Le non-respect des consignes de sécurité applicables (VDE notamment)
- Les dommages résultant de la force majeure (p. ex., dommages causés par les tempêtes, foudre, surtension, incendie, pollutions, grêle, inondations, défaillances de ligne électrique).

Nous excluons, en outre, également tout droit à la garantie légale et déclinons toute responsabilité pour les dommages de tout type à porter à votre responsabilité ou à celle des personnes que vous avez mandatées, indépendamment de la relation légale qui vous lie. Ceci concerne particulièrement une installation, une mise en service ou une maintenance incorrectes, des interventions, modifications ou réparations dommageables qui n'ont pas été effectuées par nous, une utilisation ou un fonctionnement non conformes ainsi qu'une aération insuffisante, etc.

Vous êtes personnellement responsable du respect des consignes de sécurité applicables (par ex. VDE) ou des conditions fixées par l'exploitant du réseau électrique pour le raccordement au réseau. Dans ce cas, nous n'endossons la responsabilité que si nous sommes co-responsables du dommage causé selon le sens des dispositions légales. Nous n'endossons néanmoins la responsabilité qu'à hauteur de l'ampleur de notre co-responsabilité.

Notre garantie ne s'étend pas aux dommages directs ou indirects causés par la réduction ou l'arrêt de production d'électricité et de l'alimentation dans le réseau.

Les droits dépassant le cadre des droits mentionnés dans les présentes conditions de garantie ne font pas partie intégrante de la garantie de remplacement, dès lors que les prescriptions légales n'imposent pas la responsabilité de KOSTAL Solar Electric GmbH. Ceci concerne en particulier les droits à indemnités pour les dommages résultant directement ou indirectement d'un vice de l'appareil, les frais liés au démontage et à l'installation, ou le droit à indemnités pour absence d'alimentation du réseau ou d'auto-consommation et causes similaires. Dans le cas de tels droits, veuillez vous adresser au revendeur de l'appareil.

Frais de remplacement

En cas de recours en garantie, nous prenons en charge les frais de remplacement. Cela signifie que vous recevez l'appareil de remplacement gratuitement si l'onduleur défectueux nous est envoyé dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de l'appareil de remplacement et si nous devons répondre des dommages conformément à nos conditions de garantie. Dans ce cas, il va de soi que nous prenons en charge les frais engendrés par le service de messagerie contracté par nos soins. En outre, nous reversons, par complaisance, un forfait à votre entreprise spécialisée pour la prestation de remplacement livrée, par appareil remplacé.

Le prix actuel peut être consulté à tout moment sur notre site sous **www.kostal-solar-electric.com/fr/download.php**.

Vous comprenez certainement que nous ne rembourserons pas ces frais lorsqu'il ne s'agit pas d'un cas avéré couvert par la garantie ou que le remplacement est sciemment abusif. Les frais de remplacement dépassant ce forfait ne peuvent être facturés à KOSTAL Solar Electric GmbH qu'après accord préalable et que dans des cas exceptionnels dûment justifiés. Au cas contraire, nous nous réservons le droit de réduire le montant de la facture en conséquence.

La garantie ne couvre pas les frais de déplacement et d'hébergement, ni les frais de montage et d'installation sur place. Les frais de transport et les droits de douane redevables dans les territoires d'outre-mer de l'Union européenne et dans les pays non membres de l'Union européenne dans lesquels il n'existe

aucune filiale de KOSTAL Solar Electric (cf. paragraphe « Validité géographique ») ne sont également pas pris en charge.

En cas de dysfonctionnements en période de garantie pour lesquels nous ne sommes pas responsables (exclusion de garantie), nous appliquerons pour l'appareil de remplacement et pour le transport un prix préférentiel lors de la facturation. Le prix actuel peut être consulté à tout moment sur notre site sous www.kostal-solar-electric.com/fr/download.php. Nous ne pouvons néanmoins appliquer ce prix préférentiel que si nous recevons l'appareil défectueux réparable en contrepartie. Dès la réception de l'appareil de remplacement, vous bénéficiez naturellement de la garantie légale de 2 ans.

Au cas où nous ne recevons pas l'appareil défectueux en retour, nous serons obligés de facturer l'appareil de remplacement livré au prix applicable pour un appareil neuf, plus les frais de transport.

Forfait de contrôle

Pour les appareils ayant été remplacés en période de garantie dans le cadre du service de remplacement mais qui ne présentent pas de dysfonctionnement après le contrôle ou l'analyse, nous appliquons un forfait de contrôle. Vous trouverez les prix actuellement en vigueur sur notre site sous: www.kostal-solar-electric.com/fr/download.php.

Garantie légale ou responsabilité

Conformément à la loi, vous bénéficiez d'une garantie de 2 ans à l'achat de l'onduleur. Vos droits de garantie légaux ne sont pas affectés par notre garantie commerciale.

Aussi, restreignons-nous notre responsabilité – y compris celle de nos employés et de nos mandataires – uniquement pour les dommages et intérêts, à des dommages dus à des fautes intentionnelles ou à des négligences graves. Cependant, cette restriction de responsabilité ne s'applique pas en cas de dommages aux personnes (blessure corporelle ou mort). De même, cette restriction de responsabilité ne s'applique pas si nous sommes tenus d'assumer la responsabilité, en dépit de l'absence de faute de notre part, en raison de directives contractuelles définitives, c.-à-d. de prescriptions légales contraignantes.

Prolongation de garantie

Vous souhaitez encore plus de sécurité ? Pas de problème. Vous avez la possibilité au cours des deux premières années suivant l'achat de l'onduleur de prolonger la garantie jusqu'à 10 ou 20 ans.

Si vous souhaitez bénéficier de cette offre, nous vous prions de nous renvoyer la demande de prolongation de garantie, dûment remplie et signée (par voie postale ou par télécopie). Cette dernière peuvent être téléchargés sur Internet sous: www.kostal-solar-electric.com/fr/download.php. Veuillez y joindre la facture de l'onduleur. Nous vous enverrons ensuite une facture correspondante. Après constatation du règlement de la facture nous enregistrerons la prolongation de garantie et vous enverrons un certificat de garantie.

Veuillez le conserver précieusement. Il préserve sa validité, également pour l'appareil de remplacement, jusqu'à l'expiration de la période de garantie.

Nous vous souhaitons un bon rendement électrique avec votre onduleur string KOSTAL de la série PIKO !

Freibourg-en-Brisgau, Allemagne

Votre partenaire

KOSTAL Solar Electric GmbH



Manuel de service

5 étapes vous séparent de votre onduleur de remplacement

1



Demander un appareil de remplacement

Contactez notre service d'assistance téléphonique. Le service compétent pour votre région figure à la page suivante.

Ayez les informations suivantes à portée de main: type d'appareil et numéro de série. Si vous connaissez le code d'erreur affiché, c'est encore mieux.

2



Réceptionner l'appareil de remplacement

Si nous ne pouvons pas vous dépanner par téléphone, nous vous envoyons, en règle générale, le jour même, un appareil de remplacement. Outre l'appareil, vous trouverez dans le colis un bon de retour.

3



Emballer l'onduleur défectueux

Emballer l'onduleur défectueux dans les 10 jours suivant la réception de l'appareil de remplacement dans l'emballage original de l'appareil de remplacement. Joignez-y le bon de retour dûment rempli.

4



Communiquer la mise à disposition pour expédition

Contactez le service d'assistance téléphonique et communiquez mise à disposition pour expédition. L'enlèvement de l'onduleur défectueux se fera chez vous dans les 2 à 3 jours suivant votre avis ou sur rendez-vous.

5



Remettre le colis au service de messagerie

Faites acquitter la remise du colis par le service de messagerie. Nous prenons en charge les frais de transport.

Notre service pour vous :

Conseil et assistance téléphoniques lors de la mise en service ou aide au dépannage par notre service d'assistance téléphonique.

Possibilité d'étendre la garantie jusqu' à 10 ou 20 ans au cours des 2 premières années suivant l'achat de l'onduleur.

Service d'assistance téléphonique

Pays	Téléphone	Courriel
Allemagne Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Estonie, Grande-Bretagne (Royaume-Uni), la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, la Turquie	+49 761 47744 222	service-solar@kostal.com
France Belgique, Luxembourg	+33 1 6138 4117	service-solar-fr@kostal-com
Grèce	+30 2310 477 555	service-solar-el@kostal-com
Italie	+39 011 97 82 420	service-solar-it@kostal-com
Espagne Portugal	+34 961 824 927	service-solar-es@kostal-com

Dysfonctionnement en période de garantie :

- Garantie de remplacement de 5 ans
- La date d'expiration de garantie de votre premier appareil est répercutée sur l'appareil de remplacement
- Un forfait de remplacement peut être accordé à l'installateur

Dommages causés par des tiers en période de garantie :

- Prix préférentiel applicable aux appareils de remplacement sous réserve de l'envoi d'un appareil défectueux réparable
- Garantie légale de 24 mois pour l'appareil de remplacement

Remplacement sous garantie :

Vous avez reçu un onduleur en échange dans le cadre d'un remplacement sous garantie.

La date de début de garantie de cet appareil reste la même que celle du premier appareil

à condition que l'appareil défectueux nous soit retourné sous 10 jours ouvrables. Si nous ne recevons pas l'appareil défectueux, la garantie de l'onduleur en échange est ramenée à 2 ans de responsabilité légale. Dans ce cas, nous serons amenés à vous facturer le prix public conseillé et les frais de transport.

Annulation de la garantie et de la responsabilité légale :

Si une annulation de la garantie ou de la responsabilité est constatée dans le cadre de notre analyse, la responsabilité légale de 2 ans à partir de la date de livraison s'applique. Dans ce cas, nous serons amenés à vous facturer le prix préférentiel de l'appareil en échange.

Acquisition d'un onduleur en échange :

Vous avez acheté un onduleur en échange après écoulement du délai de garantie.

Pour cet appareil vous bénéficiez de la responsabilité légale de 2 ans de garantie à partir de la date de livraison de l'onduleur.

La condition d'acquisition d'un onduleur en échange est de retourner l'appareil défectueux. Si vous ne nous avez pas retourné celui-ci sous 10 jours ouvrables, vous recevrez un complément de facture correspondant à la différence entre le prix de l'appareil en échange et le prix public conseillé.

Transfert de propriété :

KOSTAL se réserve en principe la propriété de l'onduleur en échange jusqu'à réception de l'appareil défectueux et en outre, dans le cas d'une transaction commerciale, jusqu'au paiement du prix de vente indiqué sur la facture.

Dans tous les cas, la propriété de l'appareil défectueux est transférée à KOSTAL dès réception de l'appareil en échange.

Les conditions de notre **déclaration de garantie** s'appliquent.

Cette dernière ainsi que les conditions et prix actuels relatifs à nos conditions de remplacement peuvent être téléchargés sur Internet sous : **www.kostal-solar-electric.com**

N'hésitez pas à contacter notre **service d'assistance téléphonique** : nos conseillers se feront un plaisir de vous aider.

Toute l'équipe du service clientèle vous souhaite un bon rendement électrique avec votre onduleur string KOSTAL de la série PIKO !



KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstr. 6
79108 Freiburg i. Br.
Deutschland
Telefon: +49 761 477 44 - 100
Fax: +49 761 477 44 - 111

KOSTAL Solar Electric Ibérica S.L.
Edificio abm
Ronda Narciso Monturiol y Estarriol, 3
Torre B, despachos 2 y 3
Parque Tecnológico de Valencia
46980 Valencia
España
Teléfono : +34 961 824 - 930
Fax: +34 961 824 - 931

KOSTAL Solar Electric France SARL
11, rue Jacques Cartier
78280 Guyancourt
France
Téléphone: +33 1 61 38 - 4117
Fax: +33 1 61 38 - 3940

KOSTAL Solar Electric Hellas E.Π.Ε.
47 Steliou Kazantzidi st., P.O. Box: 60080
1st building – 2nd entrance
55535, Pilea, Thessaloniki
Greece / Ελλάδα
Telephone: +30 2310 477 - 550
Fax: +30 2310 477 - 551

KOSTAL Solar Electric Italia Srl
Via Genova, 57
10098 Rivoli (TO)
Italia
Telefono: +39 011 97 82 - 420
Fax: +39 011 97 82 - 432

www.kostal-solar-electric.com